

**REUNION DU COMITE SYNDICAL
LE 13 JANVIER 2016**

Date de convocation du Comité : 05 Janvier 2016

Le 13 Janvier 2016 à 18h30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Marais de BOURGOIN-JALLIEU régulièrement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, 12 avenue du Parc à BOURGOIN-JALLIEU.

Etaient présents : Le Président Jean-René RABILLOUD, Roland SEIGLE, vice-président, Stéphane CECILLON, vice-président, Robert BALLEFIN, vice-président, Serge BOUVIER, vice-président, Laurent CUISENIER, membre du bureau, Raymond CONTASSOT, membre du bureau, André PAVIET SALOMON, membre du bureau, Véronique RABILLOUD, membre du bureau, Gérard BEAUGHON, François PETITHOMME, Georges PIROIRD, Jean-Pierre THEBAULT, Cyril ARCHER, Louis BALLY, Henri HOURIEZ, Charles NECTOUX, Jean-Luc VARNET, Véronique BOULIEU, Jean-Marc PEYAUD (Suppléant de Roger MILLY), Robert CHAPOT, Gérard RIVOIRE, Christian GUETAT, Ludovic LEGRAIN

Etaient absents :

Commune de BOURGOIN JALLIEU

SPADONE Emmanuelle - CARRON Michel – DIAS Olivier

Commune de CHAMAGNIEU

CADO Jean-Yves

Commune de CHARVIEU CHAVAGNEUX

OBRIER Marie-Andrée – COLAMARTINO Christian

Commune de COLOMBIER SAUGNIEU

VISCOGLIOSI Georges

Commune de l'ISLE D'ABEAU

GRZYWACZ Pascal – ROBERT Joseph (Excusé)

Commune de SAINT CHEF

BURFIN Catherine (Excusée) – ALLAGNAT Henri-Denis (Excusé)

Commune de SAINT SAVIN

ROESCH Franck (Excusé)

Commune de SATOLAS et BONCE

MILLY Roger – Etait présent son suppléant PEYAUD Jean-Marc

Commune de SERMERIEU

AUZIMOUR HELENE (Excusée) – YNNA René

Commune de SOLEYMIEU

CARRIOT Sylvain

Commune de TIGNIEU JAMEYZIEU

MOREL Philippe

Commune de TREPT

ROYBIN Serge

Commune de VAULX MILIEU

METTEM Yves

Commune de VENERIEU

ROJON Philippe – ODET Bernard

Ordre du Jour

- ↻ Approbation des comptes rendus des comités syndicaux des 4 novembre et 1^{er} décembre 2015
- ↻ Débat d'orientation budgétaire 2016
- ↻ Procuration à Mr CONTASSOT Raymond pour dossier travaux voies vertes
- ↻ Non renouvellement contrat ingénieur non titulaire et recrutement d'un ingénieur territorial titulaire
- ↻ Avancement échelon agents terrain
- ↻ Parc informatique : acquisition nouveaux ordinateurs + Contrat maintenance
- ↻ Redevances syndicales : informations relatives aux parcelles de l'EPANI et informations diverses
- ↻ Futurs locaux
- ↻ Points techniques divers

APPROBATIONS COMPTES RENDUS DES COMITES SYNDICAUX DES 04 NOVEMBRE ET 1^{ER} DECEMBRE 2015

Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Monsieur le président ouvre la séance et souhaite une bonne année à tous les membres du comité syndical, il demande à Séverine d'effectuer l'appel. Les quorums étant atteints, Monsieur le président récapitule les points abordés lors des comités syndicaux des 4 novembre et 1^{er} décembre 2015 :

- Décision modificative n° 1
- Intervention de MR FOURNY Georges pour l'élaboration du rôle de recouvrement 2015
- Suppression du poste d'adjoint technique principal 1^{er} classe
- Renouvellement contrat ingénieur territorial non titulaire
- Renouvellement contrat technicien territorial non titulaire
- Mise en application des articles L.1612-1 & L.4311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Parc informatique
- Contrat assurance du personnel
- Non valeurs redevances syndicales année 2011
- Point Ressources Humaines
- Changement photocopieur
- Comparatif budgétaire septembre 2011 – septembre 2015
- Tête de broyage de la NOREMAT
- Points divers administratifs :
 - ↻ Intervention plombier entrepôt technique

- Désaffiliation de Grenoble-Alpes-Métropole du Centre de Gestion de l'Isère
résultat des délibérations des différentes structures
- Voies vertes
- Nouveau local
- Dossier BION / BOURBRE
- Stations limnimétriques
- Bilans travaux terrain été 2015 et programme de travaux 2015 / 2016
- Peupliers
- Sortie pédagogique
- Volet communication et site internet
- Points divers techniques :
 - Implantation de nouveaux panneaux réglementaires sur le périmètre par
AVENIR
 - Mise à disposition de l'A.I.C.A. et des A.C.C.A pièges pour capturer les
ragondins et les rats
 - Régularisation foncière stade de COLLONGES
 - Foncier appartenant au Syndicat des marais sous l'A43 sur les communes de LA
VERPILLIERE et VILLEFONTAINE
 - Convention randofocus
 - Evènements ayant eu lieu sur le périmètre syndical
 - Signature de la charte de biodiversité de VILLEFONTAINE
 - Travail sur le classement des propriétés du Syndicat : Public – Privé
- Questions diverses

Aucune remarque n'étant apportée par le comité syndical, ces différents points sont approuvés.

DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE 2016
Extrait de délibération n° 01/2016
Rapporteurs Robert BALLEFIN & Georges PIROIRD

Monsieur le président cède la parole à Robert BALLEFIN, vice-président et élu en charge des finances, qui présente ses vœux aux membres du comité syndical, remercie Messieurs PIROIRD Georges et PAVIET-SALOMON André, élus également en charge des finances au sein de la structure, pour leurs aides et présente le débat d'orientation budgétaire 2016 :

Le Débat d'orientation budgétaire est une obligation organisée par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel précise qu'il doit avoir lieu « dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget. »

Le budget fonctionnement du Syndicat des marais s'articule autour de cinq postes :

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles

Montants des budgets section fonctionnement des années précédentes : BP 2012 : 608 285.37€ (BP : 299 927.54€ + Excédent : 308 357.83€) ; BP 2013 : 634 217.02€ (BP : 327 585.11€ +

Excédent 306 631.91€) ; BP 2014 : 658 379.56€ (BP : 313 669.08€ + Excédent : 344 710.48€) ; BP 2015 : 646 000.30€ (BP : 300 806.93€ + Excédent : 345 193.37€)

I – SECTION FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES PREVUES EN FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2016 :

Les charges à caractère général : EDF ayant annoncé courant 2015 une augmentation de ses tarifs au 1^{er} janvier 2016, cette dernière sera prise en compte sur le budget 2016. Le renouvellement des vêtements de travail des agents sera pris en compte ainsi que l'achat de nouveaux équipements de protection individuel.

La prime d'assurance sera en légère augmentation du fait de l'acquisition de la CLIO courant 2015.

Une somme sera budgétisée sur l'article concernant les cartes grises et les logos puisque l'acquisition de nouveaux véhicules est envisagée.

L'article concernant l'entretien des bâtiments sera augmenté, dans l'éventualité où le Syndicat ferait l'acquisition d'un nouveau bâtiment pour installer les bureaux et les locaux techniques.

Malgré les augmentations des cotisations retraite et URSSAF au 01 janvier, les charges de personnel devraient connaître une légère baisse du fait que Séverine a repris ses fonctions et du recrutement d'un agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale.

Les autres charges de gestion courante seront approximativement identiques à celles de 2015. Il en sera de même pour les charges financières.

Les charges exceptionnelles ne devraient pas connaître d'augmentation particulière.

➤ RECETTES PREVUES EN FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2016 :

Les produits de service, du domaine et des ventes seront en baisse du fait que le dossier de projet de fusion entre le Syndicat des marais de BOURGOIN-JALLIEU et celui de MORESTEL n'a pas abouti et que les agents du Syndicat de BOURGOIN n'interviendront plus sur le secteur de MORESTEL

Les participations des communes, établies selon les données INSEE au 01 janvier 2012, seront en légère augmentation. Robert BALLEFIN précise que le montant de la participation par habitant n'a pas été modifiée, elle est toujours de 0.80€ par habitant, c'est le nombre d'habitants par commune qui change, ce qui explique l'augmentation des participations.

Les arrêts de travail de l'ingénieur territorial non titulaire sur le mois de décembre et celui de Mathieu devraient être remboursés courant 2016 car les décomptes des indemnités journalières sont à ce jour en attente de réception.

II – SECTION INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES PREVUES EN INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2016 :

Les amortissements des subventions de la perche télescopique et des haies bocagères sont à prévoir pour un montant de 219€

Dans le cadre des nouveaux locaux du Syndicat, des sommes seront prévues soit pour l'acquisition d'un nouveau terrain et ses aménagements (viabilisation, terrassements, etc) soit

pour l'acquisition d'un nouveau local. De plus amples informations sont attendues dans les prochaines semaines à ce sujet.

Des plantations de peupliers sont également prévues courant 2016.

Un taille-haie et une visseuse seront achetés pour les agents de terrain.

L'acquisition de nouveaux véhicules de fonction est envisagée.

➤ RECETTES PREVUES EN INVESTISSEMENT POUR L'ANNEE 2016 :

Les amortissements des haies bocagères, des travaux des berges de VILLEFONTAINE, de la chaudière, de la perche d'élagage, du broyeur, de l'électro-coup, des ordinateurs, des véhicules de fonction, du matériel de bureau (fauteuil et dictaphone,), des chaises de la salle de réunion, et du GPS seront prévus pour un montant de 8 302€.

Une vente de peupliers est envisagée pour 2016.

Une somme sera versée de la section de fonctionnement vers la section d'investissement afin de pallier aux différents besoins.

Un prêt sera contracté dans le cadre de l'acquisition de nouveaux locaux ou dans le cadre de l'acquisition d'un terrain et d'une construction.

Gérard RIVOIRE souhaite savoir pourquoi le projet de fusion avec le Syndicat de Morestel n'a pas abouti. Monsieur le président précise qu'il s'agit d'un choix politique des élus de MORESTEL de ne pas donner suite à ce projet de fusion.

Mathieu précise que le choix a été orienté par le président de la communauté de communes du Pays des Couleurs de Morestel qui a décidé, suite à l'obtention au 1^{er} janvier 2014, de la compétence rivières, de ne pas donner suite à ce projet de fusion, car les deux structures ne gèrent pas le même bassin versant.

Monsieur le président précise que le président du Syndicat de MORESTEL, Jean-Pierre TROLLIET, et les membres de son bureau auraient souhaité que le projet de fusion puisse aboutir.

Un élu souhaite savoir si le non-aboutissement de ce projet peut à terme remettre en cause l'existence du Syndicat des marais de BOURGOIN-JALLIEU. Monsieur le président précise que non puisque la structure est autonome.

Un élu répond qu'un Syndicat qui « ne grossit pas aujourd'hui » et un syndicat qui est voué à disparaître.

Monsieur le président répond que les mois qui arrivent pourraient amener de nouvelles évolutions à la structure. Les élus en seront informés au moment voulu.

Telles sont les propositions d'orientations budgétaires pour l'année 2016 que le président vous soumet.

Les collectivités ayant désormais l'obligation de rédiger un rapport d'orientation budgétaire, ce document sera joint au compte-rendu. Il a été établi selon les informations citées ci-dessus.

PROCURATION A MR CONTASSOT POUR LE SUIVI
DES TRAVAUX VOIES VERTES
Extrait de délibération n° 02/2016
Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Monsieur le président rappelle aux membres du comité syndical que le projet de voie verte est toujours en cours, afin de suivre les travaux Monsieur le président propose aux membres du comité syndical qu'une procuration soit donnée à Raymond CONTASSOT.

Raymond CONTASSOT, membre du bureau, précise que son rôle sera de vérifier que les intérêts du Syndicat des marais soient bien respectés par rapport au cahier des charges qui a été établi, notamment au niveau environnemental et foncier. Il précise qu'il participera aux réunions de chantier et qu'il fera des visites imprévues.

Les réunions de chantier sont organisées par la CAPI.

Monsieur le président précise que si d'autres élus souhaitent accompagner Raymond CONTASSOT aux réunions de chantier ils seront les bienvenus. Dès que les dates des réunions seront définies, elles seront communiquées aux membres du comité syndical par mail.

Après délibération, le comité syndical accepte cette proposition et autorise le président a donné procuration à Raymond CONTASSOT.

NON RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'INGENIEUR
TERRITORIAL NON TITULAIRE ET RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR
TITULAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Véronique RABILLOUD

Monsieur le président rappelle au comité syndical que lors du comité syndical du 4 novembre 2015, une délibération avait été prise concernant le renouvellement du poste d'Amandine ROUX, suite à ce comité syndical, une déclaration de vacance de poste a été réalisée sur internet puis une offre d'emploi. Monsieur le président précise que ces démarches ont été entreprises après avoir obtenu les informations auprès du Centre de Gestion.

L'offre d'emploi se terminait le 15 décembre à 0h00 et les candidatures d'agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale sont arrivées entre le 14 et le 15 décembre, les titulaires étant prioritaires sur le poste, le président et l'élue en charge des Ressources humaines, Véronique RABILLOUD, suite à une réunion de bureau extraordinaire, ont donc contacté Amandine pour l'informer qu'un titulaire serait recruté sur le poste d'ingénieur.

Monsieur le président informe les membres du bureau que s'ils souhaitent des informations complémentaires, Véronique RABILLOUD qui a suivi le dossier du début à la fin et qui a été en contact avec le Centre de Gestion de l'Isère, est à leur disposition. Dans l'éventualité, où elle ne pourrait pas répondre aux questions des élus, elle se renseignera et leur apportera des réponses plus tard.

Véronique RABILLOUD confirme qu'elle peut répondre aux diverses questions des élus.

Gérard RIVOIRE demande si cette démarche n'aurait pas pu être anticipée.

Véronique RABILLOUD précise qu'une erreur a été commise lors du comité syndical du 4 novembre, puisqu'il n'aurait pas fallu indiquer sur les délibérations que la structure renouvelait les contrats d'Amandine ROUX et de Mathieu REMACLE mais les postes d'ingénieur et de

technicien. En tant que Fonction Publique, le syndicat doit recruter des fonctionnaires titulaires de la Fonction Publique. Elle précise que la même démarche a été réalisée pour le poste de technicien.

Elle précise qu'elle est venue dans les locaux du Syndicat le 10 décembre et qu'à cette date, il n'y avait aucune candidature de titulaire qui était arrivée.

D'autre part, elle précise que le Syndicat était hors délai pour informer l'agent, puisque dans le cadre d'un contrat sur un an, l'agent aurait dû être informé de la non-reconduction de son contrat au 1^{er} décembre et non au 16 décembre. Après contact, avec le Centre de Gestion, ce dernier lui a précisé que le Syndicat serait éventuellement susceptible de verser des indemnités de retard à Madame ROUX.

Gérard RIVOIRE précise que sa question portait sur le fait que la délibération pour le renouvellement du poste d'Amandine aurait dû être traitée plus tôt dans le courant de l'année 2015, ce qui aurait permis de l'informer plus tôt de son non-renouvellement.

Véronique précise qu'effectivement le 4 novembre 2015, le syndicat était en retard pour effectuer les démarches de renouvellement.

François PETITHOMME souhaite savoir pour quelles raisons le Syndicat ne pouvait pas maintenir le poste d'Amandine dans les mêmes conditions que précédemment.

Véronique RABILLOUD l'informe que le syndicat ne pouvait pas maintenir un poste de contractuel alors que des titulaires avaient fait acte de candidatures sur ce poste.

Elle précise également aux membres du comité syndical qu'elle ne pensait pas que des titulaires postuleraient sur le poste de chargée de projets, puisqu'il n'y a pas eu de candidature sur les 5 années précédentes.

André PAVIET SALOMON précise que le Syndicat des marais a fait une publicité qui n'était peut-être pas obligatoire. Véronique RABILLOUD précise, qu'elle-même est fonctionnaire de l'état, et que les démarches ne sont pas les mêmes, c'est pour cela qu'elle a contacté le Centre de gestion afin de connaître les démarches à suivre.

Il précise que c'est dommage pour Amandine, qui a rendu beaucoup de service au Syndicat, et qui aujourd'hui se retrouve dans une situation difficile.

Un élu demande, au niveau de la réglementation du travail, si cet agent, qui a enchaîné les contrats de travail pendant plusieurs années, saisi les Prudhommes ou le Tribunal Administratif, pourrait gagner. Véronique RABILLOUD précise que la structure est restée dans le cadre légal.

Jean-René RABILLOUD précise qu'il a peut-être été trop honnête en voulant respecter la loi.

François PETITHOMME et Gérard RIVOIRE précisent que, d'après le retour des communes, cet agent passait très bien auprès des partenaires extérieurs.

Véronique RABILLOUD précise que le nouvel agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale, prendra ses fonctions le 15 février, elle a des compétences intéressantes pour le Syndicat, elle vient du conseil départemental du Val d'Oise.

Véronique BOULIEU souhaite savoir si dans les trois candidatures, aucune personne n'avait eu les compétences requises, le Syndicat aurait été obligé d'en sélectionner une quand même.

Véronique RABILLOUD précise que dans ce cas, la structure aurait gardé la personne non-titulaire compétente.

Elle précise qu'une candidature d'un agent titulaire de la Fonction Publique Territoriale avait postulé sur le poste de technicien. Cette personne n'ayant pas les compétences correspondantes au poste, Véronique l'a informée que sa candidature ne pouvait pas être retenue.

Robert BALLEFIN souhaite savoir quand les élus vont pouvoir faire connaissance avec le nouvel agent. Véronique RABILLOUD précise que cette personne est actuellement à la recherche d'un logement et qu'elle vient de la région parisienne. Elle sera donc présentée aux élus après sa prise de fonction le 15 février et qu'elle fera le tour des communes pour se présenter.

Jean-René RABILLOUD et Véronique RABILLOUD précisent qu'ils ont rencontrés Amandine le 30 décembre afin de régler différents points, notamment pour qu'elle restitue le matériel du Syndical, et le Syndicat lui a réglé ce qu'il lui devait.

Jean-René RABILLOUD précise qu'il n'a pas pris cette décision seul, qu'il a convoqué une réunion de bureau extraordinaire le 16 décembre, et qu'il assume entièrement la décision qui a été prise.

AVANCEMENT ECHELON DES AGENTS DE TERRAIN
Extrait de délibération n° 03 & 04/2016
Rapporteur Véronique RABILLOUD

Comme indiqué lors de la réunion du comité syndical du 04 novembre 2015, les agents de terrain bénéficient d'un avancement d'échelon : Christophe à compter du 01 Août 2015, Lionel à compter du 26 novembre 2015.

Ces dossiers sont passés en CAP le 27 novembre 2015, un avis favorable a été émis. Ces deux agents bénéficieront donc d'un rappel sur leur salaire de février.

Les situations des agents seront les suivantes :

1^{er} AGENT

	ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
ECHELLE	3	3
ECHELON	3	4
EFFET RELIQUAT	26/03/2014	26/11/2015
INDICE BRUT	342	343
INDICE MAJORE	323	324

2^{ème} AGENT

	ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
ECHELLE	5	5
ECHELON	6	7
EFFET RELIQUAT	01/12/2013	01/08/2015
INDICE BRUT	366	375
INDICE MAJORE	339	346

Après délibération, les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité cette proposition.

PARC INFORMATIQUE

Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Laurent CUISENIER

Jean-René RABILLOUD cède la parole à Laurent CUISENIER, en charge du parc informatique.

Laurent précise que plusieurs devis ont été demandé localement, l'objectif étant de rénover le parc informatique devenu obsolète et d'obtenir un contrat de maintenance opérationnel.

La proposition de la société CFI a été retenue. Le contrat de maintenance a débuté le 1^{er} janvier 2016. Coût annuel : 1 260€ H.T.

Au niveau du matériel informatique, deux ordinateurs portables ont été achetés, afin qu'ils puissent être utilisés lors des réunions et sur le terrain, et pour le confort des agents, trois écrans externes ont été acquis.

Séverine précise qu'elle a dû contacter les techniciens la veille du comité syndical, et que l'intervention a été prise en charge rapidement.

Gérard RIVOIRE souhaite savoir combien d'ordinateurs couvre le contrat de maintenance. Séverine répond que le contrat de maintenance couvre les 3 ordinateurs portables et l'ordinateur fixe.

Ils peuvent intervenir sans limite par télé-intervention.

Gérard RIVOIRE souhaite savoir ce qui est compris dans le contrat de maintenance, notamment si les déplacements des techniciens sont inclus dans le contrat.

Séverine et Laurent CUISENIER répondent que seules les batteries des ordinateurs portables ne sont pas incluses dans le contrat de maintenance puisqu'il s'agit de consommable.

REDEVANCES SYNDICALES

Rapporteurs Jean-René RABILLOUD & Séverine VERNISSAT

Le rôle de recouvrement a été élaboré courant novembre 2015. Les avis de paiement ont été envoyés également mi-novembre.

Après réception des mises à jour du cadastre et au moment de l'élaboration du rôle de recouvrement, Mr FOURNY et Séverine se sont aperçus que de nombreuses parcelles avaient été remaniées et renumérotées sur la commune de BOURGOIN-JALLIEU. Séverine et Mathieu ont dû aller travailler au cadastre de BOURGOIN JALLIEU pour pouvoir retrouver les nouveaux numéros des anciennes parcelles, le logiciel n'étant pas en capacité de le faire.

Après réception des avis, plusieurs contribuables nous ont contacté pour nous informer qu'ils avaient reçu un avis de paiement pour la première fois. Après contrôle, il s'avère que certains contribuables propriétaires de biens bâtis ou non sur la zone de CHARBONNIERES (BOURGOIN-JALLIEU) ont reçu des avis de paiement alors que leurs biens ne sont pas inclus dans le périmètre syndical. Ces avis seront donc annulés courant janvier. Des recherches sont en cours afin de savoir si le remaniement des parcelles a pu créer ce problème.

D'autre part, une perte d'environ 2 000€ a été constatée sur le montant total des redevances syndicales pour l'année 2015 s'expliquant en grande partie par le fait que plusieurs parcelles ont été classé domaine public sur la commune de BOURGOIN-JALLIEU, ces parcelles n'étant plus numérotées et répertoriées, elles n'apparaissent plus sur le rôle de recouvrement du Syndicat.

Concernant les parcelles gérées par l'EPANI, cet organisme n'existe plus aujourd'hui, les mises à jour n'ont pas été prises en compte au cadastre sur 2015, les avis de paiement ont donc été édités au nom de l'EPANI. Séverine les a tous récupéré pour les annuler et les éditera au nom du nouveau gestionnaire l'EPORA courant 2016.

La Trésorerie de BOURGOIN-JALLIEU Collectivités nous a également informé fin 2015, que l'EPORA n'avait pas réglé les redevances de 2014. MR CHAUSSY de la trésorerie a contacté la personne en charge du règlement des redevances syndicales à EPORA, qui nous a informé par mail que l'EPORA était en charge de la gestion des biens de l'Etat sur le secteur Nord Isère. Pour assumer les charges liées à cette gestion, l'EPORA perçoit des dotations. Les dotations pour l'année 2015 et 2016 n'étant pas suffisantes, ils n'ont pas pu s'acquitter du règlement des redevances. Ces redevances seront donc réglées dès réception des dotations. Montant redevances 2014 : 6 610.02€ TTC ; Montant redevances 2015 : 6 622.25€ + 6 295.84€ de l'EPANI qui seront annulées et transférées à l'EPORA courant 2016.

En ce qui concerne les parcelles classées au Domaine Public, Raymond CONTASSOT explique que le transfert de parcelles dans le domaine public se fait dès que la commune réalise des travaux. Le fait que la commune donne des droits à construire, impose des reculs, et dès que la commune réalise des travaux sur ces reculs, elle fait l'acquisition de ces terrains appartenant par le passé à des privés, ces terrains deviennent donc des terrains privés de la commune et sont transférés dans le domaine public. Raymond CONTASSOT explique que cela demande un gros travail administratif de régularisation. Les parcelles n'existent plus, de ce fait elles n'apparaissent plus sur notre rôle de recouvrement ce qui génère une perte financière pour la structure. Généralement cette perte est minime mais exceptionnellement cette année, de nombreuses parcelles ont été classées au domaine public. Monsieur CONTASSOT précise qu'il s'agit d'actes administratifs du service des domaines qui ne sont pas forcément réglés par un notaire, de ce fait il n'y a généralement pas d'actes notariés générés.

Louis BALLY précise, que généralement, les voiries des lotissements du domaine privé, rentrent dans le domaine public au bout de 5 ans.

FUTURS LOCAUX

Rapporteur Jean-René RABILLOUD

Monsieur le président informe les membres du comité syndical, que Stéphane CECILLON l'avait informé quelques jours auparavant qu'un bâtiment était à vendre sur la zone de la Plaine à BOURGOIN-JALLIEU vers EMMAUS en face des stades de rugby.

Il s'est rendu sur place avec d'autres élus pour visiter le bâtiment qui fait 1 500 mètres carré, il y a environ 1 500 mètres carré de terrain autour. Quatre propositions ont été demandées pour le Syndicat des marais.

Les propositions sont présentées aux membres du comité syndical.

Les prix proposés sont très élevés entre 290 000€ et 400 000€. Monsieur le président précise qu'il rencontrera à nouveau la personne qui gère ce bâtiment pour négocier mais les prix restent trop élevés.

Gérard RIVOIRE demande si l'on a une idée du coût de l'achat d'un terrain avec une construction par la suite.

Monsieur le président précise qu'il faut compter entre 500 000 et 600 000€ et que cette solution s'avère impossible financièrement pour la structure.

Concernant les propositions de SAUGEY pour le bâtiment de BOURGOIN, il reste trop cher pour le syndicat mais diverses questions restent à ce jour en suspens. Robert BALLEFIN précise qu'il faudra rajouter environ 100 000€ de travaux à ce bâtiment avant de pouvoir l'aménager car l'électricité doit être refaite intégralement, les fenêtres et les volets doivent être changés, les peintures doivent être refaites. Il précise qu'à ce stade-là il s'avère impossible au Syndicat d'investir.

Robert BALLEFIN précise que le bâtiment est très bien placé, et que tout le matériel pourrait être rangé à l'intérieur du bâtiment.

Jean-René RABILLOUD précise qu'une nouvelle rencontre sera organisée pour ce bâtiment et que si des élus souhaitent y participer, il leur fera connaître la date et l'adresse par mail, ils seront les bienvenus.

François PETITHOMME souhaite savoir si le syndicat a connaissance des diagnostics de ce bâtiment. Jean-René RABILLOUD précise que rien n'a été demandé pour l'instant.

Robert BALLEFIN précise que si le syndicat ne trouve pas de locaux, les locaux actuels seront rénovés et gardés.

POINTS TECHNIQUES

Rapporteur Mathieu REMACLE

Le président cède la parole à Mathieu qui présente les points techniques.

27 linéaires de terrassement de fossés sont prévus cette année, correspondant à environ 23 kms. Ce programme est réalisé par Christophe. Les programmes de terrassement soumis à la loi sur l'eau représentent 3 200 mètres linéaires, il s'agit notamment du canal n° 9 sur la commune de SATOLAS et la VIEILLE BOURBRE sur la commune de FRONTONAS.

Mathieu précise que la DDT a fait parvenir les autorisations de travaux écrites tardivement, mais du fait qu'il avait eu les accords par téléphone, Christophe a pu démarrer son programme dans les temps.

67 linéaires sont prévus en programme de gestion de la végétation soit environ 60 kms de canaux entretenus. Ce programme est réalisé par Lionel. Mathieu précise que l'agent ne rencontre aucune difficulté météorologique cette année, en revanche les agriculteurs souhaitant tous effectuer leur labour plus tôt, Lionel a dû sur certains secteurs, passer dans les zones labourées.

Mathieu informe le comité syndical qu'une discussion est actuellement en cours avec Mr CARREL, sur la commune de BOURGOIN-JALLIEU, puisque le Syndicat des marais, qui possède 4 fossés, autour du parc de Mr CARREL, n'a pas pu effectuer l'entretien de ces derniers depuis plusieurs années, le parc de clôture gênant l'accès à ces fossés. Mathieu a rencontré Mr CARREL avec le président et les vice-présidents, afin qu'un compromis, permettant aux agents d'effectuer leur travail sans perdre de temps, et à Mr CARREL de garder son parc, soit trouvé.

Mathieu précise qu'il s'occupe actuellement du cubage des peupliers. 5 linéaires, représentant 200 arbres environ, ont été cubés pour l'instant, se trouvant sur les communes de BOURGOIN-JALLIEU et TIGNIEU-JAMEYZIEU.

Mathieu précise que le programme de plantation est en cours d'étude, il présente les lieux susceptibles d'être replantés sur la cartographie. Une réunion de bureau, "spécial peuplier" et avec la présence des agents, sera organisée dans les prochaines semaines, afin que les lieux de plantation soient définis et validés par le bureau. Mathieu présentera ensuite ce programme au comité syndical.

Mathieu précise que 18 linéaires de bois de berges ont été vendus en 2015 soit environ 1 000€. Les secteurs difficiles ont été privilégiés.

Mathieu informe les membres du comité qu'un projet pédagogique avec les classes est en cours avec la commune de LA VERPILLIERE dans le courant du printemps 2016. L'objectif sera de présenter une exploitation agricole, le Syndicat des marais, les marais de la commune et de faire de l'éducation à l'environnement. Ce type de projet avait déjà été organisé courant 2015 avec la commune de SALAGNON. Mathieu précise que les communes intéressées par ce type de projet peuvent le contacter.

Mathieu a étayé le site internet, une page génie végétal a été créée. Cette dernière présente le dernier ouvrage sur la commune de BOURGOIN-JALLIEU réalisé en partenariat avec le SMABB. Jean-René RABILLOUD précise que ses travaux ont été réalisés intégralement par les agents du Syndicat des marais et ceux du SMABB. Aucune étude n'a été nécessaire à la réalisation de ces derniers, le coût de cet ouvrage est minime. Seule une autorisation de travaux a été demandée auprès de l'ONEMA.

Mathieu précise que ces travaux ont été réalisés en urgence car à cette époque les travaux concernant la voie verte, gérés par la CAPI, devaient débiter à l'automne 2015.

Gérard RIVOIRE souhaite savoir si le Syndicat des marais interviendra prochainement sur les encoches d'érosion présentes le long du CATELAN sur la commune de VAULX MILIEU. Robert BALLEFIN répond que les travaux sur la commune de BOURGOIN-JALLIEU devront d'abord être terminés car il reste une encoche de 20 mètres en amont.

Les travaux sur les encoches du CATELAN seront réalisés par la suite. Mathieu précise qu'aucune date n'est fixée actuellement mais qu'il va essayer de faire le nécessaire dans le courant du printemps.

Serge BOUVIER précise qu'il a oublié d'indiquer le fossé de la CHAUSSEE dans le programme des travaux à réaliser, il souhaite savoir s'il serait possible de le remettre en état. Mathieu précise qu'il faudra le prévoir pour l'année prochaine, les labours étant terminés cette année, il s'avère compliqué de nettoyer ce dernier.

Il regardera avec Serge BOUVIER si ce fossé appartient bien au Syndicat des marais avant de prévoir un entretien.

Véronique RABILLOUD précise que des cartes des canaux sont à disposition des communes.

La date du prochain comité syndical est fixée au jeudi 25 février 2016 à 18h30 dans les locaux du Syndicat des marais.

Délibéré en Séance, les jours, mois sans susdits.

La séance est levée à 20h12.

Jean-René RABILLOUD,

Président

